



ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LES NATIONS UNIES Aix-en-Provence

Appel à contribution

L'OBSERVATEUR DES NATIONS UNIES (n°51, 2021-2)

20 ans des articles de la Commission du droit international sur la responsabilité de l'État

La responsabilité est une composante essentielle de tout système juridique et se situe « au cœur du droit international » (P. REUTER). Le sujet a été inscrit dès 1949 sur la liste des thèmes à codifier par la Commission du droit international. Il y a vingt ans, après des décennies de travail émaillées de controverses, plus de trente rapports de cinq rapporteurs spéciaux, la Commission adoptait en deuxième lecture son projet d'articles sur « la responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite » (ci-après AREFI) qui fut annexé à la Résolution n°56/83 (2001) de l'Assemblée générale des Nations Unies. Était-ce la fin de l'histoire pour le droit de la responsabilité internationale des États ?

L'avenir des articles, et leur hypothétique transformation en « traité sur la responsabilité internationale », sont toujours discutés. Ils conservent, pendant ce temps, un statut ambigu tout en étant largement utilisés dans la jurisprudence internationale et le discours d'autres acteurs des relations internationales. *L'OBSERVATEUR DES NATIONS UNIES* vous invite à proposer vos réflexions sur le contenu et la portée des AREFI à la lumière de vingt années de pratique (2001-2021).

Elles pourraient s'inscrire, mais sans s'y limiter, dans les perspectives suivantes. Les articles peuvent-ils être considérés comme un succès ? Comment la pratique internationale a-t-elle accueilli les innovations, les ambiguïtés ou les immobilismes de la Commission ? Les AREFI sont-ils aptes à relever les défis contemporains de la communauté internationale ? Que révèlent-ils des méthodes de travail de la Commission, voire, plus généralement, de l'élaboration du droit international ? Les propositions pourraient tant concerner les AREFI dans leur globalité qu'une question particulière comme un article/chapitre/titre spécifique du texte de la CDI.

Modalités et calendrier

Nous vous invitons à soumettre vos contributions ou projets de contribution (500 mots) avant le 15 juin 2021 à l'adresse suivante : obsnu51@gmail.com. Nous reprendrons contact avec vous après la sélection des articles retenus par le Comité scientifique à la fin du mois de juillet au plus tard. Les travaux finalisés des contributeurs devront être remis avant le 15 octobre 2021. La publication effective du numéro est prévue en décembre 2021. La coordination du volume est assurée par Tiphaine DEMARIA, Maître de conférences à l'Université d'Aix-Marseille (tiphainedemaria@gmail.com).



ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LES NATIONS UNIES Aix-en-Provence

Call for Papers

L'OBSERVATEUR DES NATIONS UNIES (n°51, 2021-2)

20th anniversary of the ILC's articles on State responsibility

Responsibility is an essential component of any legal system and lies « at the heart of international law » (P. REUTER). The topic has been selected in 1949 as suitable for codification by the International Law Commission (ILC). Twenty years ago, after decades of work, which have generated some controversies and more than thirty reports of five Special Rapporteurs, the Commission adopted on second reading its draft articles on « Responsibility of State for internationally wrongful acts » (hereinafter ARSIWA) later annexed to the United Nations General Assembly Resolution n°56/83 (2001). The end of the story for the law of State responsibility?

The future of the draft articles and its hypothetical transformation into a « treaty on State responsibility » is still under consideration. Although its status remains ambiguous, the document is widely used in international case-law and by other actors of international relations. *L'OBSERVATEUR DES NATIONS UNIES* is pleased to invite submission on the content and scope of the ARSIWA in the light of twenty years of practice (2001-2021).

We welcome proposal on any aspect of this topic, including but not limited to the following. Can the ARSIWA, in part or in whole, be considered a success? Has international practice welcomed the innovations - or, on the contrary, the timorousness - of the Commission? How, and to what extent? Is the ARSIWA able to meet the contemporary challenges of the international community? What does it reveal about the working methods of the ILC, and more generally, the international lawmaking? Papers may address ARSIWA as a whole, specific article/chapter/part of the document or any particular aspect of the law of State responsibility.

Modalities and timeline

We invite you to submit your full papers or abstracts (500 words) no later than June 15, 2021 by email (obsnu51@gmail.com). Selected authors will be notified by end of July the latest. Full papers will have to be submitted before October 15, 2021. Some corrections might be requested before the volume layout. The effective publication of the issue is scheduled for December 2021. The issue is edited by Tiphaine DEMARIA, Lecturer at Aix-Marseille University (tiphainedemaria@gmail.com).